



Amiens, le 14/12/2015

Déclaration des élus du SNEP-FSU
CAPA Avancement des professeurs d'EPS

Madame le Recteur,

Tandis que le ministère se réjouit du récent travail du CSP, nous commissaires paritaires du SNEP-FSU, de la CAPA des professeurs d'EPS dénonçons le sort réservé à notre discipline. Les projets de programmes sont inacceptables en l'état :

- Ils sont tellement généraux qu'ils en perdent tout intérêt.
- Ils suppriment toute référence aux 8 groupes d'activités pourtant souhaitée massivement par la profession car elle contribue à structurer clairement les enseignements.
- Ils comportent des erreurs inconcevables pour le sens des apprentissages.
- Ils ne tiennent aucun compte des demandes des enseignants d'EPS exprimés lors de la consultation : notamment plus de précisions dans les compétences attendues de fin de cycle et dans les repères de progressivité.

Alors que la Ministre de l'Education Nationale annonce une « année du sport de l'école à l'université », avec comme objectif le développement de l'EPS, c'est un premier raté.

Alors que la création du CSP pouvait permettre une authentique construction démocratique des programmes : c'est encore raté, en refusant de prendre les demandes portées par le SNEP au nom de la profession.

Enfin, et c'est le plus préoccupant, vides de véritables contenus, contribuant essentiellement aux enseignements des autres disciplines, en cohérence avec la réforme collège qui considère les disciplines comme des obstacles, ils ouvrent la voie à la proposition actuelle du ministère : **l'EPS et ses savoirs spécifiques ne seraient plus évalués en tant que tels au DNB.**

Décidément, notre discipline fait actuellement l'objet d'attentions très particulières !

Nous demandons :

- une réécriture immédiate des programmes qui tienne compte de la consultation ;
- la reconnaissance de l'EPS par le maintien de son évaluation au DNB.

Le sujet de l'ordre du jour de cette CAPA, l'avancement d'échelon dans la carrière des professeurs d'EPS est une affaire sérieuse. Définir par avance des quotas de collègues avançant au grand choix, choix ou ancienneté est bien peu respectueux du travail au quotidien de la profession. Nous sommes un des seuls corps où subsistent trois rythmes différents d'avancement.

Nous croyons et constatons chaque jour que le mobile de l'investissement de la grande majorité des collègues est l'envie de bien faire son métier au quotidien, lorsque l'on passe des heures à préparer des cours pour les élèves, à mettre en place des actions pour permettre la réussite de tous, ce n'est pas parce que l'on pense perpétuellement au grand choix...

Le SNEP continue de revendiquer un avancement unique pour tous, au meilleur rythme. Car aujourd'hui l'avancement différencié ne règle encore aucun problème et n'engendre souvent qu'injustices et aigreurs. Nous revendiquons un système d'avancement d'échelon qui n'aura pas décidé *a priori* que 2 collègues sur 10 seront d'ores et déjà relégués à l'ancienneté, que 7 collègues sur 10 sont exclus de la promotion au grand choix. Nous revendiquons un avancement unique au meilleur rythme pour tous, à l'identique de nombreux autres corps, qui serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers. Ce système est pour nous la seule solution pour que l'évaluation soit franche et non biaisée, la seule solution viable pour que le système éducatif et son administration soient tournés vers l'amélioration de son fonctionnement et non vers le classement des collègues. D'ailleurs ce système d'avancement unique pour tous fonctionne puisqu'il est actuellement en vigueur pour les personnels de direction, d'inspection mais aussi pour la hors classe des enseignants.

Nous réitérons notre demande à ce que les inspections soient formatives, plus fréquentes et déconnectées de l'avancement, ce qui remettrait par ailleurs davantage d'authenticité dans l'évaluation. Nous demandons à ce que la hors classe soit intégrée dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5^e échelon avec translation vers le haut de toute la grille. Dans l'immédiat, l'inspection pédagogique doit être très régulière, intervenant systématiquement l'année avant la promouvabilité. Nous déplorons que les corps d'inspection soient cette année phagocytés par la réforme du collège et inspecteront probablement moins les collègues. Il est nécessaire qu'à minima une réactualisation des notes pédagogiques s'effectue pour corriger ces inégalités. Un système de «réactualisation» des notes pédagogiques est mis en place dans d'autres académies. (Par exemple dans certaines académies, ce sont 2 points par échelon franchi si la note date de plus de 5 ans.)

Il nous faut également rappeler l'exigence de deux tableaux séparés, selon le mode de notation (sur 100 pour le supérieur ; et sur 60+40 pour le 2nd degré), il n'est pas logique de classer dans le même tableau des collègues n'ayant pas les mêmes modalités de notation. Les collègues notés sur 100 pourraient être utilement centralisés au niveau du ministère pour qu'ils soient suffisamment nombreux dans les tableaux d'avancement.

L'ensemble de tous ces éléments rend les promotions d'autant plus sensibles aux yeux de nos collègues, que le point d'indice, véritable pilier de la rémunération des fonctionnaires, est gelé depuis 2010. Nous devons enfin rappeler le mandat très clair qui nous a été donné voici un an par nos collègues à 88,5% des suffrages exprimés : celui de la même règle pour tous, de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière, accessible et atteinte pour tous. Nous sommes les garants du droit de chacune et chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et de tous. Soyez persuadée, Madame le Recteur, que nous ne faillirons pas au mandat qui nous a été confié et que nous avons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.

Les commissaires paritaires élus sur la liste du SNEP-FSU.